



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 9200180

Maisons-Alfort, le 5 avril 2007

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de retrait de l'autorisation  
de mise sur le marché, n° 9200180,  
de la préparation phytopharmaceutique PYTHRINE**

LA DIRECTRICE GENERALE

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 22/03/2007 d'un dossier, déposé par COMPO France, relatif à une demande de retrait de l'autorisation de mise sur le marché, n° 9200180, de la préparation PYTHRINE. Cette demande est assortie d'une demande de délai pour permettre l'écoulement des stocks : jusqu'au 31 août 2008 pour la distribution ou la commercialisation et jusqu'au 28 février 2009 pour l'utilisation.

Considérant le bilan des ventes des 2 dernières campagnes et l'état des stocks de produit à la fabrication et chez les distributeurs ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande de retrait de l'autorisation de mise sur le marché, n° 9200180, de la préparation PYTHRINE et à la demande de délai, pour permettre l'écoulement des stocks, jusqu'au 31 août 2008 pour la distribution ou la commercialisation et jusqu'au 28 février 2009 pour l'utilisation.**

**Pascale BRIAND**